



Fédération Française
de Spéléologie

INFORMATIONS A DESTINATION DES SPELEOLOGUES VISITANT LE RESEAU DE SAINT MARCEL



Commune de
Saint Marcel d'Ardèche

Le 20 avril 2002 la FFS a signé avec la mairie de Saint-Marcel une convention. Cette convention a pour objectifs la protection du réseau et de l'exploitation touristique, la promotion des études scientifiques et de l'exploration. Elle définit les règles d'accès aux parties non aménagées du réseau et en garantit le libre accès aux spéléologues. Le CDS 07 est le garant de cette convention.

Les signataires ont édicté quelques règles qu'il convient de respecter pour la visite du réseau 1 et 4.

AVANT LA VISITE

Tous les participants doivent être assurés pour la pratique de la spéléologie et équipés d'un matériel adapté à la pratique de la spéléologie ;

Les équipes doivent s'inscrire au préalable auprès du gestionnaire du planning des sorties (Spéléo Club Saint Marcellois) ;

Le nombre de personne est limité à 25 personnes par groupes ;

La traversée de la partie touristique ne peut se faire qu'en dehors des horaires de visites (de 10 h à 18 h du 15 mars au 15 novembre) ;

Munissez-vous de chaussures propres pour marcher sur le cheminement touristique ;

L'utilisation de l'éclairage acétylène est interdit ;

Les bivouacs, non nécessaires compte tenu de la difficulté du réseau, nécessite l'autorisation du propriétaire ;

Les explorations, sorties pour études scientifiques, ou les évènementiels font l'objet de règles particulières.



www.cds07.fr

130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON

06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr

Agréée Jeunesse et Sport, Protection Civile et Protection de l'Environnement

Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020

LORS DE LA VISITE

Seul deux véhicules par groupe (équipé du badge de la Réserve Naturelle Nationale des Gorges de l'Ardèche) sont autorisés à stationner à proximité de l'entrée naturelle. Les autres véhicules doivent rester stationner le long de la route touristique (RD290).

Une porte est installée à l'entrée naturelle. Elle s'ouvre de l'intérieur et de l'extérieur. La clef est confiée à l'équipe faisant la visite. Un cahier se trouve juste après la porte :

- La porte doit rester fermée et cadencée de façon permanente ;
- Les équipes doivent se signaler sur le cahier situé juste après la porte, en indiquant le réseau visité ;
- La clef doit être rendue où vous l'avez prise dès sortie de la cavité ;

Quel que soit votre objectif, faites attention à la cavité qui est particulièrement fragile :

- Ressortez toutes vos poubelles ;
- Faites attention aux concrétions, aux remplissages et à la faune ;
- Toute installation de type Land Art (sculptures de pierres ou d'argiles) est à proscrire.

Respecter les balisages de protection en place ;

Signalez toutes dégradations (bris de concrétions, tags ...) **ou dysfonctionnements** (absence du cahier de pointage, mauvais fonctionnement de la porte ...) lors de la remise des clés, en les pointant sur la topographie accompagnée si possible d'une photographie.

Entre le 15 novembre et le 15 mars, en raison de la présence de chauve-souris en hivernage, **merci de respecter et faire respecter une zone de silence** de l'entrée naturelle jusqu'à la trappe d'accès au réseau 2 et 3 ;

Lors de la traversée de la partie touristique :

- Enfilez vos chaussures propres, sinon un point d'eau est disponible à chaque extrémités du cheminement touristique afin de nettoyer vos chaussures ;
- Ne touchez pas les éclairages ;
- N'utilisez pas les rampes ;

Lors de la traversée exceptionnelle de la partie touristique avec la présence d'un groupe :

- Si le son et lumière (diffusé au niveau de la Cathédrale) se met en action : s'arrêter, éteindre les lumières et faire silence ;
- Si vous croisez un autre groupe, baisser l'intensité de vos éclairages, regrouper vous sur un élargissement du cheminement afin de permettre un croisement plus aisé ;
- Les visites guidées ont la priorité, sauf indication contraire du guide ;
- Vous représenterez à cet instant l'ensemble de la communauté spéléologique.

EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCIDENT CONTACTER

TOCINO Stéphane CTDS Port : 06 47 34 38 46 Tel : 04 75 38 62 30

ARNAUD Judicaël CTDA Port : 06 37 12 85 40 Tel : 04 75 38 63 02

JOURET Jérôme CTDA Port : 06 70 32 07 01 Tel : 04 75 94 71 63

CROZIER Robert CTDA Port : 06 25 01 32 46 Tel : 04 75 04 35 28

Si vous composez le 112, **précisez qu'il faut alerter le Conseiller Technique Spéléo Secours.**



www.cds07.fr

130 chemin du cirque de Gens - 07120 CHAUZON

06 37 12 85 40 / cds.07@wanadoo.fr

Agréée Jeunesse et Sport, Protection Civile et Protection de l'Environnement

Code APE : 9312 Z / N° SIRET : 432 137 800 00020